

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Travaux de réfection de chaussée sur la RN524 sur la commune de Losse du 3 au 21 mai 2021**

La Direction interdépartementale des routes nationales du Sud-Ouest (DIR Sud-Ouest), en charge de l'entretien et l'exploitation des routes nationales, réalise des travaux de renouvellement de chaussée sur la commune de Losse, sur la RN 524, entre le lieu-dit « Coucurat » et la route d'Allons.

Le chantier, en deux phases, consiste d'une part à reprendre en profondeur la structure de chaussée de la partie « déviation de Losse » et d'autre part à renouveler la couche de roulement sur l'ensemble de la section.

Le montant de ces travaux s'élève à 600 000 €.

Ce chantier se déroulera **du 3 au 21 mai 2021, de 8h00 à 19h00.**

La circulation des poids-lourds sera déviée 24 h/24 et 7 j/7 par l'A65 entre Captieux et Gaillères.

La circulation des véhicules légers sera déviée 24 h/24 et 7 j/7 par les RD932 et RD24 entre Captieux et Losse pendant la première phase de travaux, puis régulée par alternat sur la seconde phase.

L'information des usagers circulant sur cet itinéraire sera réalisée par la pose de panneaux d'information ainsi que la diffusion sur le site Bison Futé.

La Direction des routes nationales du sud-ouest (DIR Sud-Ouest) attire l'attention des usagers sur la nécessité de respecter la signalisation et les règles de prudence notamment la vitesse à proximité du chantier, afin d'assurer leur propre sécurité et de ne pas compromettre celle des personnels intervenant sur le chantier.

Elle remercie les usagers et les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux.

Contacts presse :

**DIRSO**

SG / Communication – Coordination : Marie-Céline MAFUTUNA – 05 61 58 62 12

[direction.dirso@developpement-durable.gouv.fr](mailto:direction.dirso@developpement-durable.gouv.fr)

[www.dirso.fr](http://www.dirso.fr)

**Préfecture**

Samantha BENZIN – 05 58 06 72 49

[pref-communicat@landes.gouv.fr](mailto:pref-communicat@landes.gouv.fr)

[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)